
LOS ANGELES - Nouveaux gTLD - Réponses du Conseil d'administration à l'avis du GAC

Samedi 11 octobre 2014 – 14h30 à 16h00

ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

CHAIR DRYDEN :

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, nous sommes un peu en retard. Nous allons peut-être rattraper ce retard dans la section suivante.

Nous allons nous pencher sur la question des gTLD et de manière plus spécifique sur la vie, le suivi de la vie par rapport aux sauvegardes sur la protection des ONG, la protection de la Croix rouge et du Croissant rouge. Il y a un certain nombre de points par rapport à cette question sur lesquels nous devrions parler. Cela dépend des membres du GAC. Comment vous voulez vous organiser ? Si vous voulez parler de ces questions au cours de la semaine, si cela s'avère nécessaire.

Le premier point concerne la protection des noms et des acronymes des ONG. Je peux vous donner un rapport sur cette question, vous vous souviendrez qu'il y a eu des communications entre le GAC et le comité du programme des nouveaux gTLD et la GNSO par rapport à la possibilité de trouver une approche qui nous permette de mieux répondre aux besoins exprimés par les organisations intergouvernementales. Le GAC a publié un avis et, comme je vous ai dit, il y a eu des communications avec ces organisations pour essayer de trouver une approche commune.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons donc essayé de trouver une solution. Le comité du programme des nouveaux gTLD travaille sur une solution afin de créer des recommandations de politique de la GNSO. Pour la plupart de ces recommandations, il y a un accord sur la façon de les traiter. Il y a des points sur lesquels il y a des différences de points de vue, par rapport aux mécanismes, par rapport à l'approche adoptée pour pouvoir protéger les acronymes surtout. Le cas des acronymes s'est avéré plus difficile que la protection des noms.

Vous vous souviendrez aussi qu'un groupe informel a été créé pour se pencher sur certains détails. Ce groupe incluait certains de nos collègues du programme NGPC, des vice-présidents du GAC, certains représentants des ONG qui ont constitué une sorte de coalition par rapport à cette question. Ce groupe a tenu des réunions pour trouver des solutions en dehors du GAC afin de nous aider à être plus efficace et donner une solution à ce problème.

Nous avons eu une réunion avec ce groupe ce matin. Nous avons eu des mises à jour sur le NGPC. Nous travaillons encore sur un document qui consiste en une proposition que nous avons déjà envoyée aux membres du GAC. Cette proposition nous avait été envoyée pour la première fois à Buenos Aires si je me souviens, elle nous a été à nouveau envoyée. Et des efforts sont en cours pour que ce groupe informel puisse trouver des solutions. Un groupe plus petit va essayer de trouver des orientations à envoyer à la GNSO. La GNSO a certaines orientations qui leur permettent de pouvoir revenir sur certaines recommandations faites pour y apporter certains ajustements afin de tenir compte des recommandations que

pourront leur faire parvenir d'autres organisations de la communauté.

L'objectif de ce petit groupe est de faire en sorte que la GNSO puisse revenir sur ces recommandations, afin de tenir compte des inquiétudes qui ont été manifestées.

En ce qui concerne le GAC, nous devons identifier certains collègues qui pourraient participer à ce groupe. Je ne veux pas qu'on ait cette discussion en ce moment mais je pense nous avons besoin de gens qui ont une certaine expérience par rapport à ces sujets, qui connaissent bien l'histoire du GAC et qui s'y connaissent en matière de loi par rapport à ce type de protection. Nous cherchons des collègues qui possèdent cette expertise et qui possèdent aussi le temps et la volonté de participer à ce groupe.

Comme je vous ai dit je ne voudrais pas entamer un processus pour choisir ces membres mais je tiens à vous dire qu'il faudrait commencer à y penser. Le président et les vice-présidents seront aussi très impliqués dans ce groupe pour tenir informé les membres du GAC et les membres de la GNSO des progrès que nous allons accomplir.

IRAN :

Merci madame la présidente. Je ne vais pas me porter volontaire mais je voulais vous informer que tous les gouvernements sont très inquiets par rapport à la longueur de ce processus. Du 20 octobre au 7 novembre, la conférence de plénipotentiaire de l'UTI, l'organe le plus important, va essayer de discuter de cette question pour trouver

des solutions. La solution 101, 102 103 et d'autres et dans une organisation régionale, qui s'est réunie entre le 15 et le 18 septembre, ils ont discuté de cette question. Ils ont dit que le GAC travaille sur cette question mais nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait des discussions à l'intérieur du groupe de l'ICANN. Nous voudrions voir des résultats positifs à pouvoir communiquer à cette conférence de plénipotentiaire par rapport à cette question.

Nous devrions pouvoir établir un calendrier afin d'arriver à trouver une solution concrète, une date butoir pour savoir quand cette question sera réglée. Cela ne peut pas prendre des années, il faut faire passer un message approprié. Il faut que le GAC ait une réponse à communiquer à ces gouvernements. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Merci l'Iran, je suis d'accord. Les collègues cherchent à résoudre ce problème. Il est important d'attirer votre attention sur le fait que les noms et les acronymes des ONG sont mis de côté pendant que nous cherchons une solution à cette question. Cette situation restera ainsi pendant que nous essayerons de trouver une solution. L'OCDE, vous voulez prendre la parole ?

OCDE :

Merci Heather. Je sens également une certaine frustration du fait que ce processus ne peut pas avancer aussi vite que l'on voudrait. Nous avons eu des discussions ce matin. Il faut augmenter la communication entre les ONG, la GNSO et le NGPC. Ce serait très important que la communication puisse être fluide entre ces organes.

Je sais qu'il y a eu des questions compliquées, des problèmes par rapport à des malentendus par rapport au statut unique des ONG et des protections et je voulais mettre l'accent sur le fait que cette proposition préliminaire qui a été diffusée et qui vous a été envoyée ce matin, c'est un document qui a été développé par le NGPC et c'est quelque chose qui a déjà été envoyé avant au GAC. C'est un document dont on a discuté et je crois que plus récemment dans le contexte de la réunion de Singapour, les ONG ont fait des commentaires au NGPC, ces commentaires ne sont pas reflétés dans le document actuel. Un aspect important OCDE le fait que cette notification ne contient pas les commentaires qui ont été exprimés.

Nous espérons que cela soit pris en compte dans la résolution à laquelle on pourrait aboutir à travers ce processus. Je pense qu'il est important que ces inquiétudes puissent être reflétées dans le communiqué du GAC. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

CHAIR DRYDEN :

Merci à l'OCDE. Nous vous remercions de participer à ce processus, nous apprécions la volonté dont vous faite preuve pour participer à ce processus et à ce groupe.

En ce qui concerne cette réunion et les points sur lesquels nous allons travailler, nous allons créer ce petit groupe qui va se concentrer sur cette question. Il nous faudra confirmer quels sont les membres qui vont participer à ce groupe.

Nous n'allons pas rentrer dans les détails au sein du GAC et je crois que nous allons pouvoir parler de la question de fond plus tard, nous

allons donner notre avis. C'est ce petit groupe, que nous allons créer qui va se pencher plus en détail sur la question de fond avec le NGPC, avec la GNSO. Ce sont les étapes qui vont être mis en place. Mais bien sûr, cela fait partie de notre liste de priorité. Et rassurez-vous cette question reste parmi nos priorités.

Nous allons donc maintenant parler de la protection de la Croix rouge et du Croissant rouge. Je n'ai pas grand-chose à vous dire par rapport à ceci si ce n'est le fait que nous avons eu une réponse du conseil d'administration. Ils sont en train de voir ce qu'ils peuvent faire. Nous attendons davantage d'orientation par rapport à cette question de la part du conseil d'administration et du NGPC.

Il y a une réunion du programme des nouveaux gTLD demain après-midi, nous allons voir le suivi de l'avis du GAC. Et il y aura une discussion sur la Croix rouge et Croissant rouge. Ayez ça à l'esprit, des informations nouvelles pourraient sortir de cette réunion.

Royaume-Uni, s'il vous plait.

Royaume-Uni :

Merci madame la présidente, j'ai bien pris note de ce que vous venez de dire. J'ai juste un commentaire. Je sais que nous avançons très lentement. Au cours des deux dernières réunions, nous avons pu remarquer que les progrès ne se font pas très vite. La protection des 189 sociétés nationales de la Croix rouge et les six langues des Nations Unies. Le conseil de la GNSO a reconnu qu'il y avait une différence de position entre le GNSO et le GAC. Sa recommandation n'était pas acceptable pour le GAC. Cela a été reconnu par le conseil

de la GNSO. Le président du conseil de la NGSO s'est adressé au NGPC le 7 octobre par écrit, en lui demandant de donner un avis, l'avis du NGPC par rapport à quelles devraient être les protections à accorder aux sociétés nationales de la Croix rouge et du Croissant rouge.

Je voulais dire qu'il s'agit d'un processus extrêmement lent et cela est inacceptable. J'espère que nous allons pouvoir bien enregistrer nos inquiétudes par rapport à cela et demander au NGPC de répondre dans les plus brefs délais à ces questions.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Royaume-Uni de votre point de vue par rapport aux progrès accomplis en la matière. Nous attendons les résultats du NGPC par rapport à ce qui pourra être fait.

Je sais que ce processus est un grand défi puisque nous n'avons pas demandé de protection pour les noms nationaux. Nous n'avons pas bloqué ces noms nationaux dans la série actuelle. C'est pour cela que c'est un problème important qui n'est pas tellement lié à la question de fond mais plutôt au fait qu'une grande partie des noms de premiers niveaux sont déjà opérationnels ou commencent à fonctionner et, puisque nous n'avons pas bloqué ces noms nationaux, cela pose un problème du point de vue de la mise en œuvre de notre avis le plus récent. Le fait de demander qu'il n'y ait pas un processus d'élaboration politique pour cette question a été accueilli de façon négative par d'autres communautés et, notamment la GNSO, car comme vous le savez la GNSO, c'est l'organe qui commence ce type de travail. Ils auraient voulu entamer un processus d'élaboration de

politique. Je suis sûr qu'ils pensent que cela relève de leur mandat. Or, les gouvernements ont considéré que ce PDP n'était pas nécessaire. Ce qui a été considéré comme quelque chose de négatif par la GNSO. C'est un problème que l'on va voir apparaître au cours de la semaine, au fil de nos débats.

Je vois que le comité de la Croix rouge demande la parole.

STEPHEN HANKINS :

J'ai quelques commentaires pour montrer notre reconnaissance. Nous remercions les membres du GAC qui se sont exprimés sur cette question. Nous savons que le GAC se penche toujours sur la question de la protection de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et les noms de leurs organisations respectives qui constitue le mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Il y a eu beaucoup d'avis du GAC qui ont abordé cette question. Nous prenons note de ce que vient de dire Mark, à savoir que ce processus a été extrêmement long, et que nous espérons en venir à bout très prochainement.

Je souhaiterais mettre l'accent sur le fait que la demande de protection de ces noms de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et tous les noms liés à ces deux noms, tout cela est lié aux dispositions qui figurent dans les traités internationaux qui ont été ratifiés par la communauté internationale. Et en ce sens, il faut bien préciser cette question lorsqu'on parle de la responsabilité de l'ICANN.

La place du droit international public dans les processus de prises de décision dans le domaine de l'ICANN. Et donc cette place du droit

international par rapport à la protection des noms de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Nous apprécions l'engagement du GAC en faveur de cette question et nous espérons pouvoir arriver à une décision favorable sans avoir à établir un processus de politique trop long. Nous savons toutefois qu'il existe le besoin d'établir ces processus et ces procédures. Merci beaucoup.

SUISSE :

Merci madame la présidente. Je veux apporter mon soutien au représentant du Royaume-Uni et au représentant de la Croix Rouge. Nous savons que ce thème est long et complexe et il faut que nous transmettions au conseil d'administration notre point de vue. Nous cherchons une solution permanente que nous voulons pouvoir résoudre aussi vite que possible.

CHAIR DRYDEN:

Nous allons attendre pour voir si nous avons d'autres informations à présenter. Demain nous aurons l'occasion de présenter ce thème au conseil d'administration lorsque nous aurons eu notre réunion avec eux, au cas où nous aurions besoin de plus de précisions à cet égard.

Nous allons maintenant aborder le prochain point de notre ordre du jour qui concerne les chaînes de caractère spécifique pour les gTLD.

Je ne sais pas s'il y a des collègues qui souhaiteraient faire des commentaires sur une chaîne en particulier, une chaîne de caractère, c'est l'occasion de le faire. Merci.

BELGIQUE :

Merci madame la présidente. Je souhaiterais faire un court commentaire concernant le gTLD .SPA. En juillet dernier, le ministre des Télécommunications de Belgique a envoyé un courrier au NGPC concernant une série de questions de procédures concernant la délivrance de ce nom de domaine.

Nous avons reçu la semaine dernière une réponse du NGPC assez longue. Nous les remercions de cette attention qui a été accordée à notre demande. Je ne vais pas rentrer dans les détails, simplement pour dire que nous nous réservons le droit de revenir sur ce point ultérieurement. Un point sur lequel j'aimerais insister c'est le fait que dans son courrier, il insiste le panel géographique concernant le point spa a tenu compte de la position du gouvernement. Or le guide de candidature impose à ce panel de tenir compte de l'avis des parties concernées. Parmi ces parties concernées ont été identifié la ville de SPA. Nous nous interrogeons donc dans quelles mesures le panel géographie aurait pu tenir compte de la position des parties concernées. Donc voici l'élément l'essentiel qui semble problématique. La procédure continue, nous nous dirigeons vers la procédure d'évaluation communautaire, puisqu'un candidat en a fait une demande. La saga continue vers, je l'espère, une résolution favorable. Je vous remercie.

CHAIR DRYDEN:

Je remercie le représentant de la Belgique, je vois qu'il n'y a pas d'autres informations. Nous allons donc aller de l'avant sur l'ordre du jour. Le prochain point concerne la protection des enfants et des

mineurs. Je crois que ce thème a été proposé par le Royaume-Uni, je vous demande de donner votre avis à cet égard.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup la présidente. Il s'agit d'un thème qui a été soulevé à de nombreuses occasions. Il y a plusieurs gTLD qui en sont déjà à l'étape contractuelle. Ces gTLD concernent des noms de domaine liés aux enfants ou à leur participation. Il faut donc protéger les enfants contre les abus dans ces nouveaux gTLD. C'est une inquiétude importante pour le gouvernement du Royaume-Uni ainsi que pour de nombreux gouvernements dans le monde, j'en suis sûr. A mon avis la situation actuelle, mis à part les points spécifiques que j'ai soulevés à la réunion de Londres sur des déclarations formulées par les ONG auprès de l'ICANN, y compris pour eNACSO, qui est une alliance européenne pour la protection des enfants, c'est l'ensemble de toutes les associations qui s'occupent de la protection des enfants.

Par suite d'une consultation qui a été faite ce matin je crois comprendre que l'ICANN donnera sa réponse à ces ONG d'ici peu. Je pense que c'est un point très encourageant, je pense qu'une fois cette réunion finie, nous saurons que le conseil d'administration a rassuré les ONG ainsi que les différentes associations s'occupant de la protection des enfants sur l'internet.

J'espère que nous allons entendre dire que l'ICANN aura tenu compte du besoin des mesures de protection et de leur mise en œuvre en établissant des rapports contractuels avec ce type d'organisations. Nous devons donc attendre. C'est quelque chose d'encourageant.

J'espère que pour la fin de cette réunion nous saurons si l'ICANN aura reconnu l'importance de cette question.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup, monsieur le représentant du Royaume-Uni pour cette mise au point sur les progrès fait sur ce thème. Je crois que nous pouvons aborder le prochain point. Pour aujourd'hui, pour cette séance avant la pause, nous devons aborder deux thèmes. En premier lieu, la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et ensuite nous parlerons du programme des nouveaux gTLD ainsi que d'un plan de travail qui a été récemment publié et qui tient compte de la chronologie ou de délais pour les prochaines séries des nouveaux gTLD.

Parmi nous, il y a le personnel de l'ICANN qui se tient à notre disposition pour répondre à nos questions et nos inquiétudes, vous savez qu'ils sont parmi nous. Nous avons besoin de micros pour communiquer, et si nous posons des questions, il faudrait que ces membres du personnel viennent ici près du podium pour parler de la mise en œuvre des mesures de protection en tant que GAC. Nous allons les inviter à se rapprocher de nous. Ce serait utile qu'ils présentent les informations concernant notre dernier thème de notre ordre du jour en particulier ce plan de travail dont je viens de parler. Nous n'avons pas eu de séances d'informations à cet égard. Nous allons commencer par les mesures de protection ou sauvegardes parce que nous avons des questions aux membres du personnel.

Quand à ce thème particulier, il y a eu des allers des retours par rapport à un GPC en ce qui concerne la manière dont les

sauvegardes seront mises en œuvre. Pendant notre réunion de Beijing, nous avons présenté notre avis en ce qui concerne les mesures protection et de sauvegarde qui avaient été acceptées par le GPC et il s'est occupé de voir comment mettre en œuvre cet avis. Cela a donné lieu à une série de questions de la part du GAC sur la manière dont on allait mettre en œuvre ces mesures de protection.

Nous avons fait pression pour avoir plus de précisions sur les détails de la mise en œuvre, bien que cela ne soit pas tout à fait clarifié car il y a encore certains soucis sur la manière de mettre en œuvre toutes ces mesures de protection. J'espère que vous pourrez voir sur l'écran la dernière réponse du LGPC et du conseil d'administration au GAC. J'espère que nous pourrions considérer cette réponse et certains soucis du comité consultatif gouvernemental à cet égard.

Nous voudrions inviter ceux qui ont fait des commentaires, à nous présenter leurs inquiétudes. Nous avons besoin de consacrer davantage de temps à cette question pendant cette semaine. Nous pourrions peut-être savoir de la part des collègues qui sont le plus intéressés, nous espérons qu'ils pourront prendre la parole, donner des précisions et exprimer leur point de vue.

COMMISSION EUROPEENNE

Oui, nous continuons à avoir des inquiétudes à ce sujet. Il y a eu des progrès par rapport à la clarté dans certains aspects mais il y a beaucoup de travail à faire encore.

Nous ne sommes pas convaincus pour le moment que la réponse du conseil d'administration du NGPC soit suffisamment rassurante. Il y a

certaines insuffisances par exemple la chronologie, les délais, les procédures ne sont pas tout à fait clairs. Les réponses des opérateurs de registre pour l'identification des risques ne sont pas encore suffisamment claires et nous n'avons pas encore l'assurance pleine de la mise en œuvre de tout l'ensemble des mesures de protection dans un délai raisonnable. Il manque encore beaucoup de détails à considérer en ce qui concerne les procédures de consultation.

Nous estimons que tous ces aspects méritent d'être revus de façon exhaustive pendant cette réunion. Je pense qu'il faut soulever cette question aussi devant le conseil d'administration. Je ne sais pas si vous voulez que nous approfondissions le travail sur le détail des conversations ou des débats que nous avons eus. Si ce n'est pas le moment approprié, nous pourrions le faire plus tard.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup la Commission européenne de nous avoir présenté toutes les inquiétudes que vous avez. Je ne sais pas s'il y a d'autres membres qui voudraient faire des commentaires pour voir dans quelle situation nous nous trouvons par rapport à ces thèmes et pour savoir quoi faire ensuite en tant que GAC. Et pour considérer de façon plus détaillée toutes ces questions. Dans beaucoup de cas, il se peut que beaucoup d'entre vous soit plutôt intéressé de prendre, façon de travailler et approfondir après la séance plénière.

ETATS-UNIS :

Merci madame la présidente. Je suis d'accord avec mes collègues de la Commission européenne en ce qui concerne les problèmes qu'ils

ont présentés surtout après la dernière réponse du NGPC par rapport à l'avis du GAC. Nous avons identifié plusieurs questions ou plusieurs soucis liés aux mesures de protection par rapport à la précision des données du WHOIS. Et il y a toute une série de détails qui n'ont pas encore été résolus. Cela nous fait penser que tout ce qui a été proposé ne suffit pas à répondre aux conditions qui nous sont imposées ou à résoudre ces inquiétudes. Il y a toute une série d'inquiétudes qui vont au-delà la question du WHOIS, il y a la question de l'audit de sécurité, la réponse du NGPC à l'avis du GAC et la vérification des accréditations surtout pour des chaînes de caractère qui doivent répondre à des contrôles et des réglementations très stricts. Il y a aussi le processus de règlement de litige et enfin Il faut s'assurer qu'il y ait des politiques d'enregistrement qui ne feront pas de discrimination pour les chaînes de caractère se trouvant dans la catégorie 2.

Je serais très heureuse de finir ici mon intervention et de pouvoir collaborer avec la Commission européenne pour rédiger la version préliminaire d'un texte que nous pourrions partager avec les membres du GAC ici dans la salle pour voir si nous pouvons présenter cela au conseil d'administration comme un avis du GAC. Merci madame la présidente.

CHAIR DRYDEN: Merci les Etats-Unis, maintenant le Pérou.

PEROU :

Je suis d'accord par rapport à l'appréciation de l'Union européenne et celle des Etats-Unis, je voudrais en plus faire remarquer que les sauvegardes identifiées en Chine à Pékin ne suffisent pas. Il est évident qu'il faut perfectionner ce processus. Il ne faut pas que les sauvegardes sur lesquelles nous avons été d'accord à Beijing comme des sauvegardes suffisantes. Il faut que nous continuions à travailler dessus. Il y a la question des droits de l'homme qui doivent être revus, il y a toute une série de thèmes qui doivent faire l'objet d'une sauvegarde.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup le Pérou, je ne sais pas s'il y a un autre collègue qui veut faire un commentaire. Maintenant le représentant du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci madame la présidente. Je suis d'accord sur les commentaires de mes collègues et je voudrais dire ce que je comprends, certains gTLD comme par exemple .banque ou .assurance. ou autres. Pour ces gTLD, ce processus est vraiment encourageant parce que ces domaines seront gérés par des acteurs qui sont fortement engagés dans ces secteurs financiers qui assureront pour d'autres banques qu'il n'y ait pas d'acteurs ayant de mauvaises intentions qui seront enregistrés pour tromper les consommateurs partout dans le monde. Il y a dans ces secteurs des mesures et des pratiques très encourageantes qui ont été prises. Il est possible qu'il y ait des validations et des vérifications qui seront faites qui pourront être mises en œuvre et qui pourront servir pour que d'autres gTLD

appartenant à des secteurs fortement réglementés puissent fonctionner. On dirait qu'il s'agit d'une sorte de puzzle pour le moment. Un autre point qui m'inquiète concerne les contrats passés avec une série de gTLD de la catégorie 1 dans le secteur des jeux ou des paris. Sommes-nous assurés que ces contrats ont les protections correspondantes ? Par exemple le .loto qui a déjà son contrat attribué. Nous devons savoir quelle est la situation réelle. Autrement quand nous parlerons de cela à nos ministres, nous leur dirons que nous sommes confiants par rapport à certains gTLD, pas par rapport à d'autres, et nos ministres nous critiqueront en ce qui concerne la protection des intérêts des consommateurs.

ALLEMAGNE :

Merci madame la présidente. Je veux dire que je suis d'accord avec mon collègue du Royaume-Uni et que je suis d'accord aussi sur la question des identificateurs de sociétés qui font partie des secteurs très réglementés. Il y a eu certaines délégations qui ont été faites par rapport à certaines abréviations des identificateurs des sociétés commerciales. Je me demande jusqu'à quel point on met en œuvre la vie du GAC ainsi que les sauvegardes correspondantes par rapport à ces chaînes de caractère qui ont été déléguées.

SUISSE :

Merci madame la présidente. Nous nous inquiétons aussi, enfin nous nous battons pour ainsi dire sur l'absence de connaissances suffisantes par rapport à la délégation ou, comme notre collègue du Royaume-Uni, sur la mise en œuvre de tout cela. Il se peut que nous ne puissions pas aborder tous les détails maintenant mais nous

pouvons inclure dans notre communiqué ce thème et dire que c'est une situation très difficile pour nous en tant que membre du GAC. Que tout va à une très grande vitesse sans que nous ne puissions suivre de près la mise en œuvre de tous ces avis. Nous essayons depuis la réunion de Beijing de donner des avis à un niveau abstrait ou au niveau des principes mais nous ne pensons pas que cela suffise. Il faut que nous voyions si cela peut susciter notre confiance sur la mise en œuvre de ces questions et ce n'est pas quelque chose de facile étant donné les limitations que nous avons, étant donné nos méthodes de travail. Il faut donc que nous soyons très clairs par rapport au rôle que nous jouons, aux attentes que nous avons pour les consommateurs, pour les contribuables des différentes industries, il faut que nous trouvions une réponse claire et suffisante pour le GAC.

CHAIR DRYDEN :

Merci la Suisse, je cède la parole à l'Indonésie.

INDONESIE :

Excusez-moi je pensais que c'était la Suisse qui parlait d'abord. L'un des points que nous avons soulevé dans une autre réunion, le souci de l'Indonésie par rapport à la sensibilité de tout ce nom qui se rapportait aux questions sociales. L'Indonésie est un pays où il y a 250 millions d'habitants avec différents groupes ethniques et différentes croyances religieuses. Il se peut que le nom d'un certain gTLD en particulier sur lequel nous pourrions nous mettre d'accord aujourd'hui, pourrait susciter des problèmes d'ici quelques années. Nous croyons que le nom doit être correct maintenant mais aussi

pour l'avenir. Donc si nous pensons attribuer un nom, mais que cela ne sera pas correct d'ici quelques mois ou quelques années, et que cela pourrait soulever des problèmes sociaux dans ce pays, il faut que nous puissions faire quelque chose à cet égard. Cela se rapporte à la nature du pays et de ses nombreuses croyances religieuses.

CHAIR DRYDEN:

Merci l'Indonésie, je vais essayer de résumer ce qui a été dit jusqu'ici. Même si nous reconnaissons que les sauvegardes établies par le GAC à Beijing ont été acceptées, il y a encore certains doutes et soucis par rapport à la manière dont ces sauvegardes sont mises en œuvre.

Pour cette réunion, les collègues qui s'intéresseront à ce thème comme l'Union européenne, les États-Unis, et d'autres qui ont émis leurs opinions et qui peuvent avoir des soucis, en particulier l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Australie, la Suisse. Si vous pouviez vous réunir en aparté en dehors de la réunion principale du GAC et nous présenter un texte qui pourrait être analysé pour être inclus dans le communiqué, je pense que ce serait une très bonne solution parce que nous sommes dans une situation pas commode à laquelle la Suisse a fait allusion et qui fait qu'il y a des inquiétudes justement parce qu'il y a des noms de domaine de premier niveau dont les contrats ont déjà été attribués et qui sont déjà à leur étape opérationnelle. Si nous pouvons reconnaître que nous nous trouvons dans cette circonstance et rappeler cela au moment de donner notre avis au conseil d'administration du NGPC, je pense que cela pourrait nous aider à mieux nous centrer et à exercer une influence là où nous pourrions apporter des améliorations où c'est possible dans les

limites qui ont été établies. Nous ne pouvons pas modifier certaines choses nous le savons. Je vois qu'il y a des gens acquiescent. Voilà ce que je demande à ce groupe plus restreint formé pour aborder ces questions. Rappelez-vous où nous en sommes par rapport à notre programme et ce que nous pouvons faire au point de vue pratique. Nous devons nous centrer sur des points particuliers et surtout sur ceux pour lesquels nous avons assez de marge de manœuvre pour apporter des améliorations. Je remercie les collègues qui ont travaillé sur ce thème et qui nous ont présenté des points de vue que nous pouvons analyser ici.

COMMISSION EUROPEENNE : Nous sommes d'accord et nous vous remercions de vos suggestions, nous savons qu'il faut présenter cela devant le conseil d'administration de l'ICANN, nous allons en parler, mais il ne faut pas qu'on l'oublie.

CHAIR DRYDEN: Nous allons bien sûr soulever cette question devant le conseil d'administration de l'ICANN et nous allons nous assurer du fait que cela fera partie de notre liste des thèmes à aborder. Nous avons encore 15 minutes avant la pause. Je voudrais inviter le personnel à s'approcher du podium pour qu'ils puissent utiliser un micro, de façon à ce qu'ils puissent nous aider à avoir une information mise à jour sur les révisions du programme et les évaluations du programme des nouveaux gTLD ainsi que sur le plan de travail.

Pendant que nous attendons nos collègues du personnel de l'ICANN, nous allons vous présenter un document de l'ordre du jour qui a été récemment publié et qui établit certains éléments et certaines étapes qui doivent être respectées par rapport aux révisions et aux évaluations du programme actuel. Cela établit aussi certaines dates butoir, certains délais pour l'avenir au cas il y aurait une nouvelle série de gTLD.

Je sais que certains d'entre vous s'inquiètent au sein du GAC, nous avons donc l'occasion d'avoir une présentation mise à jour sur ce document et sur sa finalité, son but, et nous pouvons soulever des questions sur ces activités et les délais établis pour les mener à bien.

Je peux vous céder la parole pour que vous en fassiez une présentation. Akram, responsable des opérations gTLD au sein de l'ICANN.

AKRAM ATALLAH:

Merci madame la présidente. Nous allons avoir une séance pendant cette réunion sur la nouvelle série de nouveaux gTLD. Nous avons publié un document où sont décrites les différentes catégories que nous devons mettre en œuvre avant de lancer une deuxième série de nouveaux gTLD.

L'avis de la GNSO disait que la mise en œuvre du programme des nouveaux gTLD devait se faire en différentes séries et qu'une deuxième série devait être prévue. Nous avons pensé qu'il fallait

donner un aperçu par rapport aux différentes mesures à prendre avant de penser à la mise en œuvre d'une deuxième série.

Il y a un certain nombre de révisions qui sont nécessaires avant de pouvoir lancer une deuxième série, y compris une révision des séries en cours, du point de vue de la concurrence et du choix des consommateurs. Il y a deux études en cours. L'objectif est d'obtenir des informations de base vers le début de l'année prochaine et mener à nouveau ces mêmes études un certain temps après pour voir quels sont les résultats obtenus par rapport aux premières données en termes de concurrence et de choix du consommateur. Nous avons également des révisions opérationnelles que nous allons mettre en place et qui visent à voir de quelle manière la mise en œuvre a été faite et si nous pouvons trouver de meilleurs moyens de mettre en œuvre. Il y a aussi des révisions concernant les politiques et des révisions pour évaluer la gestion de la zone racine, la résilience. Il y a plusieurs pistes de travail et cette séance qui est prévue pendant cette réunion vous permettra de savoir ce que nous prévoyons comme programme de travail.

Un point important c'est que nous n'avons toujours pas décidé ce qui doit être fait avant de commencer la nouvelle série. La première mesure serait de décider ce qui doit être fait avant de lancer une deuxième série. Une fois qu'on aura établi cela, il faut penser à la mise en œuvre des systèmes qui doivent être opérationnels pour pouvoir lancer la deuxième série.

Il y a beaucoup de travail à faire et nous pensons que nous pourrions prévoir le lancement de cette série avant la fin de 2016 au plus tôt. Et

voilà où nous en sommes par rapport à cette question. C'est un résumé très général que je viens de vous présenter.

CHAIR DRYDEN:

Merci Akram pour cette mise à jour. Y a-t-il des questions ? Le Danemark.

DANEMARK :

Merci madame la présidente et merci Akram de cette présentation, merci de nous avoir expliqué plus en détails ce processus. Nous sommes un peu préoccupés par rapport au processus et par rapport à la planification. J'ai deux questions de précision. D'un côté le calendrier, je voudrais savoir pourquoi vous choisissez de commencer le processus maintenant. Je crois que nous avons déjà beaucoup de pistes de travail. Il y a la transition du rôle de supervision IANA, le processus d'amélioration, ce sont des pistes de travail extrêmement importantes pour les gouvernements et puis d'autre part, après avoir vu le calendrier et les différentes pistes de travail, on a l'impression que la révision de cette première série dont on parle encore, cette évaluation va se faire en même temps que le processus de développement de politique de la GNSO. J'aimerais des précisions. Merci.

AKRAM :

Ce qui a déclenché cette révision ou le début de cette révision par rapport à cette deuxième série, c'est le fait que l'AOC prévoit la mise en place de ce type d'évaluation dans le cadre du programme des nouveaux gTLD, même s'il n'y a pas d'explications spécifiques par

rapport au moment où ce programme est lancé, nous pensions que c'était intéressant des indicateurs par rapport aux différentes catégories de gTLD. On s'était dit qu'à la fin de l'année on serait à même de mener à bien cette évaluation et c'est cela qui nous a amené à envisager cela. Nous croyons que nous ne pouvons pas faire faire seulement une chose à la fois. Il faut voir les choses dans leur ensemble.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que nous faisons beaucoup de choses à la fois, et qu'il y a déjà beaucoup de pistes de travail en cours mais en même temps il ne s'agit pas d'un processus qui va prendre quelques mois, c'est un processus qui va prendre beaucoup de temps indépendamment du moment où l'on commencera. C'est la communauté qui devra aussi nous orienter, nous dire combien de temps cela va nous prendre. Nous allons écouter la communauté par rapport à cela.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup Akram. J'ai la Commission européenne, la Commission africaine, les Pays-Bas, la Suisse, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

COMMISSION EUROPEENNE :

Je sais que ça va prendre beaucoup de temps. Quand nous avons commencé à traiter cette question, et on sait très bien qu'il faut traiter cette question à un moment donné, mais en même temps, il ne faut pas oublier ce dont on a parlé avant. Les problèmes que nous rencontrons par rapport la réponse qu'a reçue le GAC sur la mise en

œuvre des sauvegardes, est une question à laquelle nous devons penser. C'est une inquiétude de l'Union européenne et d'autres pays également. Vous savez que cette série est très liée au continent où nous sommes en ce moment.

Comment voyez-vous que d'autres continents puissent être mieux représentés dans une nouvelle série, comme par exemple le continent africain ? Ce sont des aspects auxquels nous pensons et auxquels nous espérons que vous en teniez compte.

Nous avons aussi la question de tenir compte du droit des communautés à avoir leur propre TLD et de respecter le fait qu'il s'agit de communautés. Je peux partager avec vous une anecdote qui est assez curieuse, singulière, j'ai lu par exemple que la communauté gay n'était pas assez gay pour être considérée comme une communauté gay. C'est assez singulier. Je considère qu'il est important que l'on puisse à l'avenir tenir compte du fait qu'il faut respecter les communautés et, bien sûr, avec grand plaisir nous allons continuer de discuter de cette question mais c'est très rassurant de savoir que vous allez prendre le temps nécessaire pour faire le bilan de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup pour votre question. Je voulais juste m'assurer que l'on pouvait comprendre correctement les choses, car la presse parfois ne dit pas correctement les choses. L'ICANN ne peut pas déterminer si une communauté est gay ou pas. Le processus disait que si une candidature représentait une communauté de façon suffisante pour se voir accorder le TLD, cela était une communauté,

mais c'est des choses différentes. La candidature qui peut représenter la communauté gay ou pas est une autre chose. La candidature en réalité est toujours en conflit avec d'autres candidatures. Elle n'a pas été accordée, le gTLD n'a pas été accordé. Il faut éviter la controverse, je suis d'accord avec vous par rapport aux commentaires que vous avez faits. C'est pour cela que cela va prendre du temps car il nous faut bien analyser les aspects par rapport auxquels nous pouvons nous améliorer, voir comment améliorer la représentativité du continent africain ou d'autres régions qui ne sont pas suffisamment représentées dans le programme actuel. Nous devons travailler sur ces aspects. Merci.

CHAIR DRYDEN :

Merci Akram. Je donne la parole à la Commission de l'union africaine, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, l'Iran, le Brésil et l'Argentine. Et ensuite je vais clore la liste des intervenants.

Nous allons peut-être dépasser l'horaire. C'est une question par rapport à laquelle il y a beaucoup d'intérêt pour bien comprendre le processus. Une question que j'ai par rapport au document est de savoir quel est le but de ce document. C'est quelque chose que vous présentez pour obtenir des commentaires, des suggestions ? Ou bien s'agit-il d'un doc qui explique la façon dont vous allez procéder. Comment envisagez-vous les discussions par rapport à ce plan de travail ?

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Merci madame la présidente, merci de votre présentation. Je suis d'accord avec vous avec la Commission européenne, avec le Danemark, nous partageons...

(Fin de la première partie)

Mais au-delà des nouvelles candidatures et compte tenu du fait que nous avons 1930 candidatures et moins de 30 de ces candidatures sont venues de la région africaine, comment nous assurer que cela ne se répète pas ? Cela ne concerne pas uniquement la communication ou la diffusion. Vous avez mis en place une stratégie de communication qui n'a pas bien fonctionné mais cela concerne également d'autres domaines qui sont liés à ma région. Par exemple, si nous pensons à .JOB ou d'autres, .ORG ou à .BAGDAD, parfois les exigences étaient tellement strictes, que cela constituait une difficulté. Je voudrais savoir si vous allez considérer ces aspects pour pouvoir mieux informer dans la prochaine série. Cela nous amène à la question de centres d'informations sur les marques. Nous avons beaucoup de difficultés du point de vue des marques commerciales, comment allons-nous traiter cette question dans la prochaine série ? Nous n'avons pas beaucoup de marques commerciales africaines enregistrées dans le centre d'échange d'informations sur les marques. Comment nous assurer que l'ICANN va résoudre ce genre de questions dans les nouvelles séries ?

Peut-être pourrions-nous avoir une modalité régionale pour prendre en compte la protection des marques commerciales. Il y a beaucoup d'enjeux et je voudrais savoir si ces enjeux, ces difficultés vont être analysés pour trouver une solution. L'augmentation du nombre de

bureaux d'enregistrement dans le continent africain. Si on met en place la stratégie africaine, comment allons-nous considérer ces aspects avant de commencer à discuter ? La discussion n'est pas un problème, il faut commencer à voir comment on va résoudre ces questions.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup, représentante de la Commission de l'union africaine. Je donne la parole à la représentante des Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci Heather, merci Akram. Je voudrais reprendre les commentaires qui ont été faits et me faire l'écho de ce qui a été dit par le Danemark. Je pense que mon micro ne fonctionne pas bien.

Un aspect très important c'est le fait de savoir que rien ne sera fait avant 2016 pour toute une série de raisons. Tout d'abord, pour ne pas surcharger l'organisation ou épuiser ses ressources. Nous avons entendu parler de différentes situations de négociation contractuelle de sauvegarde, de mesure de protection, etc. Les Pays-Bas aimeraient voir l'ICANN comme une organisation stable qui aborde ces questions de façon correcte. Et donc lancer une nouvelle série ne serait pas quelque chose de positif. Vous avez parlé des opérations du système de serveur racine, des évaluations par rapport à ces opérations. Il y a deux ans, le GAC a donné un avis accepté par le conseil d'administration, cet avis est toujours en vigueur, ce n'est pas un avis sur le système de serveur racine en lui-même mais il concerne les effets des nouveaux TLD sur la racine et le

fonctionnement des gTLD en général. Notre avis est un peu plus large que le système de serveurs racine.

CHAIR DRYDEN: Merci. Je donne la parole à la Suisse.

SUISSE :

Merci madame la présidente. Tout d'abord, j'aimerais remercier Akram d'être ici parmi nous pour nous donner cette mise à jour. Pour nous, il est très positif de voir que ceux qui n'ont pas pu assister à la première série, auront la possibilité de le faire dans une deuxième série. Et il serait positif de commencer à envisager un mécanisme pour structurer ces évaluations afin de pouvoir en tirer des enseignements. Il est toujours très positif de penser à des évaluations. Or, pour nous, le document actuel est une version extrêmement préliminaire d'un plan de travail. Si nous pensons aux objectifs partagés lorsqu'on a parlé des nouveaux gTLD, on avait parlé de créer des opportunités économiques et la création d'opportunités pour la diversité culturelle, les communautés, etc. Quand je vois cette table de matière, je pense qu'il manque des éléments extrêmement importants. Des sujets qui devraient être analysés dans cette version préliminaire. Comme je vous l'ai dit avant, nous n'avons pas un nombre significatif de communautés, que ce soit des communautés de professionnels, des gens qui partagent une même identité culturelle, donc si nous n'avons de diversité géographique et notamment si les pays en développement ne peuvent pas tirer profit de ces opportunités, une partie du programme très importante des nouveaux gTLD n'a pas réussi. Il ne

faut pas que je répète ce que j'ai dit dans d'autres réunions, mais cela n'est pas satisfaisant. Nous aimerions que ce soit refléter de manière adéquate dans une évaluation. Et pour nous c'est extrêmement important, autrement l'ICANN ne pourrait pas réussir à donner des opportunités à toutes la communauté internet indépendamment du continent. On a parlé de mener des évaluations au niveau des communautés. Ce n'est pas la première fois que l'on parle des communautés au sein du GAC. Nous avons exprimé nos critiques par rapport à certains cas et nous voyons qu'il y a des gens qui ont demandé des TLD qui représentent des communautés et qui n'ont pas obtenu un traitement équitable, ils n'ont pas pu obtenir les éléments nécessaires pour se voir accorder le TLD. Les candidats à un TLD qui représentent une communauté ne pourront pas obtenir ce TLD à l'issue d'une enchère non plus. Donc il faut voir les implications au niveau des droits de l'homme et ces implications n'ont pas été analysées de façon systématique. J'aimerais que tout cela puisse être reflété dans un plan de travail. Et pour finir, j'ai une proposition concrète. Certains membres de la communauté de l'ICANN disent qu'il y a des gens qui parlent déjà d'une nouvelle série de remédiation, et non pas d'une deuxième série, une série qui viserait à résoudre les problèmes qui ont été identifiés dans la première série, à savoir la candidature des pays en développement et des communautés. Donc peut-être avant de passer à une deuxième ronde, on pourrait penser à une série de remédiation pour résoudre ces problèmes, voilà ce que je soumetts à votre considération.

CHAIR DRYDEN: Merci beaucoup la Suisse. Maintenant le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Iran, l'Argentine, le Brésil et puis nous allons faire notre pause.

ROYAUME-UNI : Merci madame la présidente, merci Akram d'avoir soulevé cette question. Je suis vraiment conscient du fait qu'il faut vraiment commencer à réfléchir sur ces thèmes de façon précoce comme nos collègues l'ont dit. Je voudrais de toute façon vous montrer certains soucis et avancer pour garantir que la communauté de l'ICANN participera et fera ces contributions. Au point de vue des gouvernements, vous devez sûrement vous souvenir par rapport à la première série qui a été tout à fait ouverte, il y a eu toute une série de problèmes qui ont été soulevés par rapport à des questions de politique publique. Le GAC a beaucoup travaillé, il s'est réuni avec le conseil d'administration entre les séances et nous avons travaillé dur, il y a eu beaucoup de thèmes auxquels nous avons dû apporter des solutions, faire des expériences avec les modèles, voir les procédures et nous mettre d'accord sur les différentes versions du guide de candidature, des choses qui n'étaient pas prévues. Il faut donc que nous puissions refléter tout ce qui s'est passé et que nous continuions à travailler avec les organisations de soutien et les comités consultatifs et que nous réfléchissions aux prochaines étapes. Cela implique du temps et nous n'en avons pas suffisamment en ce moment. Nous participons à la révision la plus importante sur la responsabilité depuis la création de l'ICANN. Il y a cette transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Il est donc impossible de commencer à considérer les contributions fondamentales ou importantes que nous devons faire. Nous vous demandons de bien

vouloir nous accorder du temps et nous participerons quand nous aurons le temps et les ressources nécessaires pour le faire. Merci madame la présidente.

ALLEMAGNE :

Merci, je veux remercier Akram de sa présentation. Il y a quelque chose que nous voulons ajouter, une question sur le processus de révision qui doit être intégré dans ce processus plus général. Un processus de révision de la conformité par rapport à l'affirmation des engagements quant à l'élection au choix des consommateurs et de la concurrence. Si nous parlons du temps, combien de temps faut-il à votre avis pour cette partie du processus ? C'est un processus de révision de conformité par rapport à l'affirmation d'engagement. La deuxième question est liée à la supposition que l'ICANN a déjà délégué un grand nombre de nouveaux gTLD et que, par conséquent, il a déjà une expérience sur la manière dont les choses se sont déroulées pendant la première série. Ce qui m'inquiète c'est qu'une série de délégation suscite des controverses et il faut voir comment sont résolues des questions épineuses. Si vous avez fait attention aux débats que nous avons réalisés il y a une heure, lorsque nous avons parlé de la manière dont sont mis en œuvre nos processus de protection, nos sauvegardes, vous allez voir qu'il y a certaines questions dont l'examen est encore en suspens avant de passer à une nouvelle série.

IRAN :

Merci madame la présidente, une bonne partie de ce que je voulais dire a déjà été dit par mes collègues mais je voulais remercier

chaleureusement Akram d'être présent ici et de partager avec nous ses points de vue et le programme de l'ICANN. C'est très bien que l'on nous consulte, qu'on nous accorde le temps nécessaire pour que nous puissions réfléchir et présenter notre point de vue et celui d'autres personnes que nous représentons mais le premier point que nous devrions considérer avant de commencer à planifier cette initiative serait le besoin d'un schéma des expériences des dernières séries. Les avantages, les désavantages, les difficultés, les problèmes ainsi de suite. Nous aurions ensuite besoin d'une chronologie ou d'un délai pour la résolution de ces problèmes.

Deuxièmement, à moins que l'ICANN ne soit trop optimiste et qu'elle considère que tout sera terminé pour 2015, nous ne savons pas quand tout ceci sera fini. Il est difficile de commencer un nouveau processus avant d'avoir une vision claire sur la question de la transition et la question de la responsabilité ainsi que sur la réorganisation possible de l'ICANN, il ne faut pas négliger cela. Il faut savoir aussi qu'il y a beaucoup de processus de révision dans les unités constitutives de l'ICANN et pendant qu'une révision est en cours on ne peut pas commencer quelque chose qui dépendrait d'une de ces révisions. Nous avons besoin de finir ou de compléter au moins quelques-unes des révisions et avoir une chronologie ou un délai stable et commencer une révision. C'est ce que j'ai dit lors de la réunion avec le conseil de la GNSO ce matin lorsque j'ai parlé en tant que membre du GAC mais pas au nom du GAC tout entier. Vous avez aussi parlé de l'affirmation d'engagement, qui est aussi incluse dans la révision faite avant 2014. Il se peut qu'il y ait une modification complète de tout cela. Il se peut que nous ne voyons pas le

commencement de tout cela parce qu'il manque une année, il y a une année entre ceci et cette date. On a parlé d'une distribution équitable mais le plus important c'est de pouvoir gérer tout cela, que cela puisse être gérable. Si vous tenez compte de la charge de travail du GAC, une bonne partie de notre travail a été consacrée à ce thème. Si vous continuez à avancer, il y aura davantage de difficultés et il va falloir continuer à travailler à cet égard. Il y a quelques minutes, nous avons parlé de la manière dont nous pourrions demander ou redemander l'information que nous présentons sur les mesures de protection et les sauvegardes du GAC pour que nous puissions garantir leur mise en œuvre. S'il y a de nouvelles séries, il y aura de nouvelles mesures de protection, de nouvelles sauvegardes et nous aurons encore des problèmes de mise en œuvre. En ce qui concerne le processus de remédiation mentionné par le représentant de la Suisse, c'est quelque chose de bien mais d'autre part il n'y a pas de fondement ou de logique à ce sujet. Cela signifie que certains auront des opportunités et d'autres qui n'en auront pas. Nous avons besoin de critères pour ce processus de remédiation. Faut-il revoir le guide des candidatures des nouveaux gTLD sur la base de notre expérience ? Je pense que ce serait très optimiste de parler de cela pour la fin de l'année 2016. Il faut s'entretenir avec la communauté, la consulter, voir son point de vue mais il faut que nous attendions de voir comment se déroule le processus de la transition et de la révision et comment ils se termineront.

BRESIL :

Merci madame la présidente, je veux remercier Akram d'avoir présenté cette information. Nous aussi au Brésil nous sommes

inquiets de voir que l'ICANN considère une nouvelle série de nouveaux gTLD. Tant que nous sommes encore au milieu de processus importants tels que la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et l'amélioration et le renforcement de la responsabilité, la série actuelle est encore au cours et l'avis du GAC en est encore à son étape d'analyse ou de traitement. Il est important pour nous, avant d'aborder une nouvelle série de gTLD, que nous puissions faire une évaluation des politiques de la série en cours et que nous puissions garantir la mise en relation et la participation de toutes les parties concernées surtout pour les pays en développement. Je voudrais en plus savoir le raisonnement de l'ICANN pour aborder ce thème à ce moment précis. Merci.

CHAIR DRYDEN : Merci, je passe la parole à l'Argentine.

ARGENTINE : Merci madame la présidente. Merci Akram de votre présence et de votre explication. L'Argentine est tout à fait d'accord avec les collègues de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Suisse, de l'Allemagne et du Brésil. En plus de ce que les collègues ont dit, l'Argentine s'inquiète de cette hâte pour commencer à réfléchir à cette nouvelle série alors qu'il y a beaucoup de processus de révision en cours. Si cette nouvelle série se fait, comment va-t-on aborder la vraie participation des régions telles que l'Afrique et l'Amérique latine ? Non seulement le nombre de candidatures qui sont présentées en provenant de ces régions, mais aussi les tâches de diffusion et de sensibilisation adressées aux différentes unités

constitutives et aux gouvernements de ces régions pour les nouvelles séries des nouveaux gTLD, si l'on tient compte du fait qu'ils ne savent pas encore que cette série est en cours.

CHAIR DRYDEN:

Merci l'Argentine nous avons entendu les points de vue et perspectives sur la manière de travailler avant de commencer une nouvelle série et les points clés de cette nouvelle série. Je pense que cela marque le début d'un débat qui se poursuivra. Avant de passer la parole à Akram pour la clôture de cette partie de la séance, je vais demander à notre vice-président, le représentant de l'Australie, de nous mettre au courant de ce groupe de travail et de cette initiative.

PETER :

Merci beaucoup madame la présidente, M. Akram et tous les collègues du GAC pour vos interventions. Je crois que cette séance sur la sauvegarde a été très utile. Il y a encore des questions qui doivent être résolues et considérées pour les prochaines réunions. Nous établissons des priorités pour notre travail. Lundi, il y a une séance sur les priorités pour les nouvelles séries. Et jeudi, le GAC parlera de ce thème. Mais pour aborder le point qui a été soulevé par notre présidente, le GAC a un groupe de travail s'occupant de questions qui, pour le GAC et d'autres membres de la communauté depuis la première série, ont attiré notre attention et qui doivent être traitées. Toutes ces questions ont été abordées et identifiées par nos collègues. Cela concerne les noms géographiques, les candidatures communautaires, les processus d'appel,

les questions auxquelles doivent faire face les pays en voie de développement avec leur économie.

Le GAC estime qu'il s'agit des priorités fondamentales avec d'autres questions mais nous travaillons sur ces trois questions car nous estimons qu'elles font partie des priorités fondamentales.

CHAIR DRYDEN: Merci l'Australie, je cède la parole à Akram.

AKRAM :

Merci à vous tous, je veux vous assurer que nous sommes tous engagés pour travailler de manière correcte sur le processus de révision, nous allons aborder les questions avant de commencer une nouvelle série. Je crois que tous vos commentaires sont très concrets et qu'ils concernent des questions qui font l'objet de révision qui sont analysées pendant ce processus. Je crois que plus nous commencerons de bonne heure sur ce processus, mieux nous pourrions résoudre certaines de ces questions. Et pour ne pas voir ce problème se reproduire dans une deuxième série, nous devrions accélérer.

Plus nous aurons de temps, mieux nous pourrions réviser et obtenir de bien meilleurs résultats. Il y a beaucoup de question auxquelles nous devons faire attention, il y a beaucoup de pistes de travail, je vous encourage à être ici présent dans la réunion de lundi où nous parlerons de façon plus détaillée sur ces différentes pistes de travail où on inclura les RPM ainsi que d'autres points.

Nous allons nous assurer de tenir compte de vos contributions pour ce processus et d'être disponible pour travailler avec vous sur tout

sujet qui pourrait soulever des inquiétudes. Nous croyons que cela prendra beaucoup de travail et de temps, mais nous pensons que cela ne va pas commencer d'ici peu.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup Akram. Il est clair qu'il faut s'assurer que nous aurons l'occasion de discuter à fond toutes ces questions. Ce que vous dites, nous encourage.

Avant de commencer la pause, je voudrais vous présenter Mason Cole. Nous lui souhaitons la bienvenue en tant que coordinateur de liaison de la GNSO auprès du GAC. C'est quelque chose de très bien de compter sur sa présence, car comme vous devez le savoir depuis la première série de discussion sur les gTLD génériques, le GAC pense qu'il n'a pas suffisamment participé au processus. Lorsque nous avons pris, dans le conseil d'administration, la décision de commencer ce programme, nous, au sein du GAC, nous avons été surpris. Et nous avons passé du temps à donner nos contributions pour essayer de modeler ce programme et donner les règles qui ont été établies de façon définitive pour ce programme.

Nous tenons compte de tout point qui pourrait avoir besoin d'une révision, qui pourrait soulever des problèmes et que cela nous permette de travailler avec la GNSO dans le développement des politiques liées à une nouvelle série.

Nous sommes très contents de compter sur ta présence Mason. Nous sommes en retard de 30 minutes sur l'ordre du jour, nous allons donc

faire une pause de 30 minutes et nous allons commencer ensuite la prochaine séance, merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]